

Propriété de M. et Mme CORRE Paul et Josiane
Projet de division foncière

Echelle: 1/250

PLAN PROVISOIRE
JOINT POUR INFORMATION
ne doit pas être joint à un acte authentique
ni être utilisé pour la réalisation d'un projet

section BI n°538 - 556

Propriété de la commune de CLEDER

section BI n°626-627
Propriété de la
SCI DE CREACH PIQUET

Limite réelle établie d'après le plan de division foncière (D.M.P.C. n°1144)
dressé le 17.08.1995 par ATLANTOPO, alors Géomètre Expert à Landivisiau

Limite réelle établie d'après le plan de division foncière (D.M.P.C. n°1721U)
dressé le 17.08.1998 par ATQUEST, Géomètre Expert à Landivisiau

(A) Projet de vente d'un terrain à bâtir et d'un leur accès
par M. et Mme CORRE Paul et Josiane
à la commune de CLEDER
cadastre section BI n°537p - 625p
Superficie indicative totale = 1750m²
A1= 1551m² ; A2= 199m²

(B) Parcelle consignée par M. et Mme CORRE Paul et Josiane
cadastre section BI n°537p - 625p
Contenance cadastrale =

- LEGENDE:
- Borne
 - Tige métallique
 - Point de niveau
 - Application cadastrale
(position approximative)
 - Lampadaire

REF: 20204-CC48 le 15.05.2025 Y-K **NOTA: Le nivellement est rattaché au système NGF par GPS.**

Cabinet OLLIVIER & ASSOCIÉS
Cabinet de **LESNEVEN**
53, Rue du Saint-Esprit
02.98.83.03.03
ollivier@geometre-olivier.com

Cabinet de **BREST**
185, Rue Anatole France
02.98.34.13.24
brest@geometre-olivier.com

Permanence de **LANDIVISIAU**
13, Rue Saint-Guenal
02.98.43.03.03
contact@geometre-olivier.com



GÉOMÈTRE-EXPERT
DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT

DEFINITION LITTÉRALE DES POINTS			
N°	X	Y	
1	7699.99	7757.17	Tige métallique rétablie
2	7711.05	7801.23	Borne posée dans le cadre de la présente division
3	7713.73	7811.89	Borne existante
4	7743.80	7804.35	Borne posée dans le cadre de la présente division
5	7717.12	7804.86	Borne posée dans le cadre de la présente division
6	7742.34	7798.53	Borne posée dans le cadre de la présente division
7	7730.06	7749.62	Borne existante
R.1	7671.18	7745.07	Angle de bâtiment
R.2	7703.22	7817.54	Angle de bâtiment
R.3	7708.56	7808.06	Pointe d'arpentage

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20250702-CM20250611-DE